

DÉCISION N° : 2004-MC-0681

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 617814

VISA DE PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PROVISOIRE

Creo Inc.

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le visa est octroyé à votre prospectus simplifié provisoire du 1er mars 2004.

L'Agence nationale d'encadrement du
secteur financier (aussi connue sous le nom
« Autorité des marchés financiers »),

Le 1er mars 2004

Date du visa

(s) Marie-Christine Barrette

Marie -Christine Barrette
Chef du Service du financement des
sociétés

/ale